

CHARTRE N° 2

Charte d'éthique et de déontologie

Indépendance, intégrité et primauté de l'intérêt de l'adhérent.

Version 1.0 — Applicable à l'ensemble du réseau IFCE · À accepter lors de toute adhésion ou candidature partenaire.

Là où la Charte comportementale décrit **comment** nous nous comportons au quotidien, la présente Charte d'éthique et de déontologie fixe les **principes qui garantissent notre indépendance** et la confiance que les adhérents placent en nous.

L'IFCE agit comme un **trait d'union de confiance** entre les épargnants et des experts fiables. Cette position n'a de valeur que si elle est irréprochable. Chaque membre, intervenant et partenaire s'engage à respecter les règles qui suivent.

1 Indépendance

L'IFCE et ses membres agissent avec **honnêteté, impartialité et indépendance**. Nous refusons toute influence — financière, commerciale, politique ou personnelle — susceptible d'altérer notre objectivité, en particulier dans la transmission d'informations financières et patrimoniales. L'information de l'IFCE ne se vend pas et ne s'achète pas.

2 Primauté de l'intérêt de l'adhérent

L'**intérêt de l'adhérent prime en toutes circonstances**. Aucun objectif de vente, de commission ou de développement d'activité ne doit passer avant le besoin réel de la personne accompagnée. Un partenaire n'oriente jamais un adhérent vers une solution qui le sert lui plutôt qu'elle.

3 Prévention et déclaration des conflits d'intérêts

Tout membre ou partenaire doit **déclarer spontanément toute situation de conflit d'intérêts**, réel ou potentiel (liens financiers, professionnels, capitalistiques ou personnels). En cas de doute, le principe de transparence prévaut : on déclare, on explique, et le cas échéant on se retire du dossier concerné.

4 Transparence sur les liens d'intérêt

Lorsqu'un partenaire exerce par ailleurs une activité commerciale (conseil, courtage, gestion, transaction...), il l'indique **clairement et par avance** à l'adhérent. La distinction entre le **rôle pédagogique** assuré au sein de l'IFCE et une éventuelle **relation commerciale ultérieure** doit toujours être explicite et comprise par l'adhérent.

5 Absence de démarchage abusif

La mise en relation opérée par l'IFCE ne peut donner lieu à aucun **démarchage abusif**. Sont proscrits : la sollicitation insistante, l'exploitation des coordonnées à d'autres fins que celles prévues, la revente de données et toute captation de la relation contraire à l'esprit désintéressé de l'association.

6 Rigueur et fiabilité de l'information

Les informations diffusées sont **exactes, vérifiées et compréhensibles** par le grand public. Nous ne promettons aucun rendement, ne garantissons aucun résultat et présentons systématiquement les risques associés à un sujet. Toute information erronée est corrigée dans les meilleurs délais.

7 Conformité réglementaire propre à chaque profession

Chaque intervenant exerce dans le **strict respect de la réglementation applicable à sa profession** et des obligations de ses autorités de tutelle (notamment ORIAS, ACPR, AMF, ordres professionnels selon les cas). Il détient les habilitations, agréments et assurances requis, et ne s'exprime que dans le champ de ses compétences reconnues.

8 Confidentialité et protection des données (RGPD)

Les données personnelles des adhérents sont **collectées avec parcimonie, protégées et utilisées uniquement pour les finalités prévues**. Nous respectons le RGPD : consentement explicite, droits d'accès, de modification et de suppression, absence de conservation de données bancaires. Aucune donnée n'est cédée ou exploitée à des fins commerciales.

9 Refus de toute rétribution occulte

Aucun membre ou partenaire ne peut solliciter ou accepter, en lien avec son rôle au sein de l'IFCE, une **rétribution occulte, un avantage indu ou une contrepartie non déclarée**. Les relations financières éventuelles entre partenaires et adhérents relèvent exclusivement du cadre légal de la profession concernée, hors de l'association.

10 Loyauté envers l'association et son réseau

Chacun agit avec **loyauté** envers l'IFCE, ses adhérents et les autres membres du réseau. L'appartenance à l'IFCE ne peut être utilisée comme un simple argument commercial ni détournée de sa finalité d'intérêt général. La mention de la qualité de partenaire respecte l'image et les valeurs de l'association.

11 Dispositif d'alerte éthique

Tout manquement à la présente charte peut être **signalé de bonne foi** au comité de l'IFCE. Les signalements sont traités avec sérieux, impartialité et confidentialité. En cas de manquement avéré, le comité peut prononcer un rappel à l'ordre, une suspension ou le **retrait du réseau**, sans préjudice des suites légales éventuelles.

✓ En résumé

Voici, en un coup d'œil, les principes déontologiques qui garantissent mon indépendance et la confiance des adhérents :

L'essentiel de mes engagements

- ✓ Une indépendance totale de jugement.
- ✓ L'intérêt de l'adhérent avant tout.
- ✓ Déclarer tout conflit d'intérêts.
- ✓ Transparence sur mes liens commerciaux.
- ✓ Aucun démarchage abusif.
- ✓ Une information rigoureuse, sans promesse de rendement.
- ✓ Le respect de la réglementation de ma profession.
- ✓ Confidentialité et respect du RGPD.
- ✓ Refus de toute rétribution occulte.
- ✓ Loyauté envers l'association et son réseau.

Portée de cette charte. Le respect de ces principes conditionne l'appartenance au réseau de l'IFCE. Un exemplaire signé est conservé par l'association. Tout manquement avéré peut conduire, après examen du comité, à un rappel à l'ordre, une suspension ou un retrait du réseau, sans préjudice des suites légales éventuelles.

Engagement déontologique

Je reconnais avoir lu la présente Charte d'éthique et de déontologie de l'IFCE. Je m'engage à préserver mon indépendance, à faire primer l'intérêt de l'adhérent, à déclarer tout conflit d'intérêts et à respecter la réglementation applicable à ma profession. J'accepte que tout manquement puisse conduire à mon retrait du réseau.

Fait à

Le

.....
Nom et prénom

.....
Signature (précédée de « Lu et approuvé »)

« Notre indépendance est la première garantie que nous offrons à nos adhérents. »